

SPASER 2026-2028

Schéma de promotion
des achats socialement
et écologiquement responsables



Autorité
de la concurrence



Table des matières

Axe 1 – Gouvernance et promotion des achats durables p.5

Objectif 1 – Fédérer l'ensemble des agents impliqués dans le processus d'achat p.6

- Action 1.1 – Garantir l'effectivité de l'engagement pour des achats responsables
- Action 1.2 – Poursuivre la sensibilisation des agents aux achats durables
- Action 1.3 – Poursuivre la formation des services prescripteurs
- Action 1.4 – Obtenir la labellisation RFAR

Objectif 2 – Structurer la relation fournisseur p.7

- Action 2.1 – Formaliser l'évaluation des fournisseurs
- Action 2.2 – Mettre en place une évaluation à 360 °

Objectif 3 – Structurer la prise en compte des enjeux RSE p.7

- Action 3.1 – Cartographier les risques RSE afin de mieux les prévenir et les atténuer
- Action 3.2 – Poursuivre la promotion du label RFAR auprès des fournisseurs
- Action 3.3 – Intégrer les analyses en cycle du cout de vie en vue de réduire l'impact des externalités

Axe 2 – Des achats au service de la transition environnementale p.8

Objectif 1 – Développer l'économie circulaire p.9

- Action 1.1 – Augmenter le réemploi et les matières recyclées dans les achats
- Action 1.2 – Préférer le réemploi au recyclage de notre matériel
- Action 1.3 – Privilégier les offres favorisant l'allongement de la durée de vie des produits

Objectif 2 – Réduire les émissions de gaz à effet de serre p.9

- Action 2.1 – Mesurer et agir pour diminuer les GES des achats
- Action 2.2 – Mettre en œuvre des actions de réduction des émissions liées aux achats

Objectif 3 – Mieux prendre en compte les externalités environnementales dans les achats p.10

- Action 3.1 – Généraliser l'intégration de considérations environnementales dans l'ensemble de la dépense
- Action 3.2 – Adopter une politique de déplacements professionnels orientée vers la transition environnementale
- Action 3.3 – Favoriser les équipements économes en énergies

Axe 3 – Des achats inclusifs et durables p.11

Objectif 1 – Structurer la commande publique comme levier d'inclusion et de diversité p.12

- Action 1.1 – Renforcer l'accessibilité dans les marchés de travaux et d'aménagement
- Action 1.2 – Intégrer des actions de sensibilisation dans les marchés de formation

Objectif 2 – Poursuivre l'intégration des considérations sociales dans les achats p.12

- Action 2.1 – Augmenter le taux de marchés réservés au secteur du handicap et de l'insertion
- Action 2.2 – Généraliser l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics
- Action 2.3 – Renforcer le recours au facilitateur de clauses sociales

Axe 4 – Des achats au soutien des PME et du tissu économique p.13

Objectif 1 – Sécuriser la trésorerie des entreprises p.14

- Action 1.1 – Maintenir des délais de paiement performants
- Action 1.2 – Poursuivre la réduction des paiements tardifs au-delà de 30 jours
- Action 1.3 – Poursuivre les actions de pédagogie auprès des fournisseurs

Objectif 2 – Simplifier la réponse aux consultations p.14

- Action 2.1 – Généraliser les cadres de mémoire technique structurés
- Action 2.2 – Simplifier et améliorer l'ergonomie des documents de consultation
- Action 2.3 – Alléger la charge administrative des candidatures

Objectif 3 – Encourager l'accès à la commande publique pour les PME p.15

- Action 3.1 – Renforcer l'intégration des PME dans la phase d'étude du marché fournisseurs
- Action 3.2 – Veiller à un allotissement permettant notamment aux PME de se positionner

Editorial

du Secrétaire général

La commande publique constitue aujourd'hui un levier majeur de transformation de l'action publique. Par les choix qu'elle opère, elle contribue non seulement à répondre aux besoins de l'institution, mais également à orienter les pratiques économiques, sociales et environnementales.

Dans un contexte marqué par le renforcement des exigences en matière de transition écologique, les attentes croissantes en matière de responsabilité sociale et la nécessité de soutenir un tissu économique dynamique, l'Autorité a souhaité se doter d'un cadre structurant et ambitieux en matière d'achats responsables.

Cette ambition s'inscrit dans la continuité des engagements pris en 2024, avec la publication de la feuille de route en matière de sobriété écologique et la signature de la charte relative aux relations fournisseurs et aux achats responsables (RFAR), qui ont constitué des jalons décisifs dans la structuration de notre démarche.

L'adoption du présent schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables marque une nouvelle étape. Il fixe un cap clair pour les années 2026-2028 et vise à renforcer la gouvernance des achats, à accélérer la transition environnementale, à promouvoir une commande publique plus inclusive et à soutenir l'accès des entreprises, en particulier des PME, à nos marchés.

Sa réussite reposera sur l'engagement de l'ensemble des acteurs de l'achat, ainsi que sur un dialogue renforcé avec nos partenaires économiques. Elle suppose également une capacité à mesurer nos actions, à en évaluer les impacts et à inscrire notre démarche dans une logique d'amélioration continue.

À travers ce SPASER, l'Autorité affirme sa volonté de concilier performance de l'achat public, responsabilité et impact, au service d'une action publique plus durable, plus inclusive et plus exemplaire.

Maël GUILBAUD-NANHOU
Secrétaire général

Introduction

Le présent schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) s'inscrit dans le cadre des dispositions du code de la commande publique, et notamment de l'article L. 2111-3, qui prévoit l'élaboration d'un tel schéma pour les acheteurs publics dont le montant annuel d'achats dépasse le seuil de 50 millions.

Toutefois, le niveau d'achats de l'Autorité se situant en deçà de ce seuil, l'élaboration du présent SPASER ne répond pas à une obligation réglementaire. Elle relève d'une démarche volontariste, traduisant la volonté de l'Autorité de structurer et de formaliser sa politique en matière d'achats responsables.

Ce schéma s'inscrit également dans le prolongement des orientations portées au niveau national en faveur de la transition écologique, de l'inclusion sociale et du développement économique, notamment celles du Plan national pour des achats durables (PNAD).

Au-delà du respect des cadres existants, le SPASER constitue ainsi un document stratégique visant à organiser, renforcer et rendre lisibles les engagements de l'Autorité. Il traduit l'ambition de mobiliser la commande publique comme un levier au service de l'intérêt général, en intégrant de manière systématique les considérations environnementales, sociales et économiques dans les pratiques d'achat.

Contexte général de l'action (chiffres de 2024)

6,3 M d'€

Volume d'achats annuel
Montant total de la dépense

208

Fournisseurs annuels
Dont 43% de PME

99,9%

Fournisseurs français

8,96 jours

Délai global
de paiement moyen

99,92 %

Factures réglées sous 30 jours



Axe 1

Gouvernance et promotion des achats durables

L'atteinte des objectifs fixés en matière d'achats responsables repose sur une gouvernance solide, portée par le secrétaire général et impliquant de manière transversale l'ensemble des acteurs du processus d'achat. Dans ce cadre, il est essentiel de fédérer durablement les agents autour d'une démarche, supposant à la fois la formalisation d'un cadre clair, la diffusion d'une culture partagée et le renforcement continu des compétences des acheteurs et des prescripteurs.

Dans cette perspective, l'Autorité s'attache à inscrire concrètement ces engagements dans ses pratiques internes, en veillant à leur appropriation par l'ensemble des parties prenantes, notamment par la mise en œuvre de dispositifs de formation.

Par ailleurs, cette dynamique s'inscrit dans une logique de structuration et de valorisation des pratiques, notamment à travers l'engagement dans des démarches de labellisation, mais également par le développement d'une relation fournisseur plus stratégique et partenariale. À ce titre, l'Autorité entend renforcer le suivi et l'évaluation des fournisseurs, en instaurant des outils et des instances dédiées, et en favorisant une approche fondée sur le dialogue, la transparence et l'amélioration continue.

L'ensemble de ces actions vise ainsi à créer les conditions d'une appropriation durable des enjeux d'achats responsables, à encourager les bonnes pratiques et à faire du processus d'achat un levier pleinement mobilisé au service des transitions.

Objectif 1

Fédérer l'ensemble des agents impliqués dans le processus d'achat

Action 1.1 – Garantir l'effectivité de l'engagement pour des achats responsables

Etat des lieux : la note relative à la politique d'achats responsables, en date du 12 février 2026, définit un ensemble d'indicateurs et d'objectifs de performance destinés à en assurer la mise en œuvre et le suivi.

Prochaine étape : mesurer l'évolution des indicateurs issus de la note afin d'en vérifier leur mise en application effective

Echéance : T1 2027

Evaluation : réalisation de la présentation annuelle des indicateurs aux parties prenantes ainsi qu'au secrétaire général, permettant d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs fixés.

Action 1.2 – Poursuivre la sensibilisation des agents aux achats durables

Etat des lieux : des actions de sensibilisation à la transition environnementale sont organisées régulièrement à l'Autorité, notamment avec la Semaine du développement durable.

Prochaine étape : organiser une « fresque des achats durables » à destination de l'ensemble des parties prenantes aux achats, afin de renforcer leur compréhension des enjeux et leviers d'action.

Echéance : T4 2026

Evaluation : réalisation effective de la session et suivi du taux de participation des publics cibles

Action 1.3 – Poursuivre la formation des services prescripteurs

Etat des lieux : plusieurs actions de formation ont déjà été mises en œuvre, dont une session consacrée à la réglementation des achats responsables (T3 2025) et une session dédiée à la politique d'achats responsables et aux bonnes pratiques (T1 2026).

Prochaine étape : poursuivre le déploiement des actions de formation en organisant au minimum une session annuelle de mise à jour des connaissances, ainsi que des sessions dédiées aux nouveaux arrivants.

Echéance : T1 2027

Evaluation : réalisation effective des sessions de formation

Action 1.4 – Obtenir la labellisation RFAR

Etat des lieux : la charte « Relations fournisseurs et achats responsables » (RFAR) a été signée le 15 octobre 2024, marquant l'engagement de l'Autorité en faveur de pratiques d'achats responsables et équilibrées.

Prochaine étape : déposer un dossier de candidature en vue de l'obtention de la labellisation RFAR.

Echéance : T4 2028

Evaluation : obtention de la certification

Objectif 2

Structurer la relation fournisseur

Action 2.1 – Formaliser l'évaluation des fournisseurs

Etat des lieux : le suivi et l'évaluation des fournisseurs ne font pas, à ce jour, l'objet d'un cadre formalisé et harmonisé.

Prochaine étape : définir une gouvernance fournisseurs adaptée aux différents segments achats, élaborer des outils dédiés (notamment une fiche d'évaluation) et mettre en place des indicateurs de suivi de la performance, dans un objectif d'amélioration continue de la prestation. Développer une logique partenariale et ouvrir le dialogue avec les fournisseurs.

Echéance : T1 2027

Evaluation : mise en place effective de tableaux de bord de suivi de la performance fournisseurs et régularité de leur actualisation.

Action 2.2 – Mettre en place une évaluation à 360 °

Etat des lieux : les réunions de revues de marchés constituent des temps d'échange permettant de recueillir le retour d'expérience des titulaires, sans toutefois faire l'objet d'une formalisation systématique.

Prochaine étape : structurer et formaliser les retours d'expérience des titulaires, et étendre cette démarche aux fournisseurs candidats aux procédures de mise en concurrence, afin d'intégrer une approche globale et croisée de l'évaluation.

Echéance : T3 2027

Evaluation : mise en place effective d'un dispositif d'évaluation à 360°, intégrant les retours des services prescripteurs, des titulaires et des candidats, ainsi que leur exploitation dans une logique d'amélioration continue.

Objectif 3

Structurer la prise en compte des enjeux RSE

Action 3.1 – Cartographier les risques RSE afin de mieux les prévenir et les atténuer

Etat des lieux : une cartographie des risques achats est actuellement en cours d'élaboration. À ce stade, elle n'intègre pas les risques liés à la responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

Prochaine étape : élaborer une cartographie des risques RSE appliquée aux achats, en identifiant, analysant et hiérarchisant les principaux risques par segment d'achat, puis réaliser un plan d'action permettant de les atténuer

Echéance : T4 2027

Evaluation : réalisation effective de la cartographie des risques RSE achats et du plan d'action associé, assortie de sa validation et de son appropriation par les parties prenantes.

Action 3.2 – Poursuivre la promotion du label RFAR auprès des fournisseurs

Etat des lieux : des clauses incitant à la labellisation « Relations fournisseurs et achats responsables » (RFAR) sont d'ores et déjà intégrées dans les documents de consultation des marchés publiés.

Prochaine étape : poursuivre et systématiser le déploiement de ces clauses à l'ensemble des segments d'achats, afin d'en assurer une diffusion homogène sur l'ensemble de la dépense.

Echéance : T4 2026

Evaluation : intégration effective de clauses types dans les modèles de documents de consultation

Action 3.3 – Intégrer les analyses en coût du cycle de vie en vue de réduire l'impact des externalités

Etat des lieux : les coûts liés au recyclage et à la fin de vie des produits ne sont pas systématiquement intégrés dans l'analyse des offres sur l'ensemble des segments d'achat. À ce jour, aucun marché intégrant pleinement une analyse en cycle de vie (ACV) n'a été identifié.

Prochaine étape : poursuivre la structuration de la démarche visant à intégrer les coûts et impacts du cycle de vie dans l'analyse des offres, notamment en identifiant les segments d'achat pertinents et les méthodologies adaptées.

Echéance : T4 2028

Evaluation : nombre de marchés intégrant une analyse en cycle de vie (ACV)



Axe 2

Des achats au service de la transition environnementale

Cette seconde partie du SPASER traduit l'engagement de l'Autorité en faveur de la transition écologique, en mobilisant la commande publique comme un levier structurant de réduction de l'empreinte environnementale. Elle vise à inscrire durablement les pratiques d'achat dans une logique de sobriété, de préservation des ressources et de lutte contre le changement climatique.

À ce titre, l'Autorité s'attache, d'une part, à développer une approche fondée sur les principes de l'économie circulaire, en favorisant le réemploi, l'allongement de la durée de vie des équipements et la réduction des déchets. D'autre part, elle engage une démarche progressive de mesure et de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre liées aux achats, en vue d'identifier les leviers d'action les plus pertinents et de déployer une trajectoire de réduction.

L'ensemble des actions présentées dans cette partie s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, combinant respect des exigences réglementaires, démarches volontaristes et intégration croissante des enjeux environnementaux dans l'ensemble des segments d'achat. Elles visent ainsi à faire de l'achat public un outil pleinement mobilisé au service des transitions écologiques.

Objectif 1

Développer l'économie circulaire

Action 1.1 – Augmenter le réemploi et les matières recyclées dans les achats

Etat des lieux : la réglementation relative aux achats responsables couvre plusieurs segments d'achat. Bien que l'Autorité ne soit pas systématiquement soumise à l'ensemble de ces obligations, elle choisit d'y répondre de manière volontaire et anticipée, notamment en matière de réduction des plastiques à usage unique et d'application de la loi AGECE.

Prochaine étape : renforcer la mise en conformité avec les dispositions de la loi AGECE et poursuivre la réduction des achats concernés par les interdictions ou restrictions applicables, en consolidant les pratiques existantes. Poursuivre la réflexion sur l'extension des achats de seconde main à d'autres segments d'achat moins traditionnellement concernés, en identifiant les opportunités et conditions de déploiement.

Echéance : T2 2027

Evaluation : part des achats intégrant des produits issus du réemploi, de la réutilisation ou contenant des matières recyclées, avec un objectif de dépassement des seuils AGECE

Action 1.2 – Préférer le réemploi au recyclage de notre matériel

Etat des lieux : lorsque le matériel est encore en bon état, sa mise au rebut est évitée. Des initiatives de don à des associations, notamment dans le domaine informatique, ont déjà été mises en œuvre de manière ponctuelle.

Prochaine étape : structurer et formaliser les dispositifs de don afin de systématiser le réemploi des équipements, notamment via des partenariats avec des associations et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Echéance : T4 2027

Evaluation : part des équipements réformés orientés vers le réemploi ou le don plutôt que vers l'élimination ou le recyclage.

Action 1.3 – Privilégier les offres favorisant l'allongement de la durée de vie des produits

Etat des lieux : les achats sont déjà orientés de manière à maintenir les biens en état de fonctionnement le plus longtemps possible, au-delà de leur durée d'amortissement, lorsque cela est pertinent.

Prochaine étape : poursuivre et renforcer l'intégration du critère de durabilité dans l'analyse des offres, afin de privilégier les solutions contribuant à l'allongement de la durée de vie des produits et équipements.

Echéance : T1 2028

Evaluation : nombre segments d'achat dont la durée de vie a été prolongée au-delà de la durée d'amortissement.

Objectif 2

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Action 2.1 – Mesurer et agir pour diminuer les GES des achats

Etat des lieux : un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) couvrant les scopes 1 et 2 a été réalisé en 2024 et 2025.

Prochaine étape : réaliser un bilan des émissions de GES intégrant le scope 3, afin d'appréhender l'ensemble des émissions liées aux achats.

Echéance : T4 2026

Evaluation : réaliser un bilan des émissions de GES intégrant le scope 3 puis le publier et identifier les catégories d'achats les plus contributrices.

Action 2.2 – Mettre en œuvre des actions de réduction des émissions liées aux achats

Etat des lieux : à l'issue du bilan GES 2026, les principaux postes d'achats les plus émetteurs seront identifiés afin de définir des leviers de réduction adaptés.

Prochaine étape : élaborer et mettre en œuvre un plan d'action de réduction des émissions de GES liées aux achats, ciblant prioritairement les postes les plus contributeurs.

Echéance : T3 2027

Evaluation : réduction d'au moins 5 % des émissions de GES liées aux achats.

Objectif 3

Mieux prendre en compte les externalités environnementales dans les achats

Action 3.1 – Généraliser l'intégration de considérations environnementales dans l'ensemble de la dépense

Etat des lieux : des considérations environnementales sont déjà intégrées dans certains segments d'achats, de manière progressive et variable selon les marchés.

Prochaine étape : systématiser l'intégration de ces considérations dans l'ensemble des achats, notamment par la formation des services prescripteurs et la mise à disposition d'outils opérationnels adaptés.

Echéance : T1 2028

Evaluation : atteinte de l'objectif de 100 % des dépenses intégrant une considération environnementale

Action 3.2 – Adopter une politique de déplacements professionnels orientée vers la transition environnementale

Etat des lieux : la politique de déplacements professionnels n'a pas été réactualisée depuis 2019.

Prochaine étape : réviser la politique de déplacements professionnels afin d'y intégrer des considérations environnementales renforcées, notamment en privilégiant le recours au train lorsque le trajet peut être réalisé en moins de 5 heures, et en encadrant strictement le recours au transport aérien.

Echéance : T3 2026

Evaluation : publication du document révisé sur l'intranet de l'Autorité

Action 3.3 – Favoriser les équipements économes en énergies

Etat des lieux : l'Autorité veille déjà à privilégier l'acquisition d'équipements informatiques présentant des consommations énergétiques optimisées, notamment via le recours à des matériels labellisés.

Prochaine étape : poursuivre et étendre cette démarche à d'autres segments d'achats afin de généraliser la prise en compte de la performance énergétique dans les choix d'équipements.

Echéance : T3 2028

Evaluation : nombre de segments d'achats intégrant des critères de performance énergétique dans les spécifications techniques ou l'analyse des offres ou répondant à des exigences de performance énergétique reconnues



Axe 3

Des achats inclusifs et durables

Cette troisième partie du SPASER traduit l'engagement de l'Autorité en faveur d'une commande publique plus inclusive, au service de l'égalité des chances et de la cohésion sociale. Elle vise à faire de l'achat un levier concret d'intégration, en favorisant l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et en promouvant des pratiques respectueuses de la diversité.

Dans cette perspective, l'Autorité s'attache, d'une part, à créer un environnement interne propice à l'inclusion, notamment à travers l'amélioration de l'accessibilité de ses infrastructures et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès de ses agents. Cette démarche vise à ancrer durablement une culture de l'inclusion au sein de ses pratiques et de son fonctionnement.

D'autre part, l'Autorité poursuit et renforce l'intégration des considérations sociales dans ses achats, en mobilisant l'ensemble des leviers offerts par la commande publique. Cela se traduit notamment par le développement du recours aux marchés réservés au secteur protégé et adapté, par la généralisation des clauses sociales dans les procédures de mise en concurrence, ainsi que par la structuration d'un accompagnement dédié, à travers le recours à un facilitateur de clauses sociales.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et de montée en puissance des pratiques, afin de faire de la commande publique un outil pleinement mobilisé au service de l'inclusion sociale et de l'intérêt général.

Objectif 1

Structurer la commande publique comme levier d'inclusion et de diversité

Action 1.1 - Renforcer l'accessibilité dans les marchés de travaux et d'aménagement

Etat des lieux : les exigences d'accessibilité sont intégrées de manière hétérogène selon les opérations de travaux et les types de marchés.

Prochaine étape : systématiser l'intégration de prescriptions relatives à l'accessibilité dans les cahiers des charges des marchés de travaux et d'aménagement.

Echéance : T4 2028

Evaluation : part de la dépense de travaux intégrant des exigences d'accessibilité.

Action 1.2 - Intégrer des actions de sensibilisation dans les marchés de formation

Etat des lieux : les marchés de formation peuvent intégrer des modules liés à l'inclusion et à la diversité, mais de manière non systématique.

Prochaine étape : généraliser le recours aux marchés intégrant un volet inclusion et diversité dans les marchés de formation et de sensibilisation.

Echéance : T4 2027

Evaluation : part de la dépense de formation et de sensibilisation comportant un volet inclusion et diversité.

Objectif 2

Poursuivre l'intégration des considérations sociales dans les achats

Action 2.1 - Augmenter le taux de marchés réservés au secteur du handicap et de l'insertion

Etat des lieux : l'Autorité développe déjà des achats auprès du secteur du handicap et du milieu protégé. A titre d'exemple, ses prestations d'accueil sont réalisées par des ESAT.

Prochaine étape : augmenter le recours aux marchés et lots réservés au secteur du handicap et de l'insertion, dès lors que la nature des besoins le permet.

Echéance : T2 2028

Evaluation : montant annuel des achats réalisés auprès de structures du secteur protégé et adapté ou de l'insertion.

Action 2.2 - Généraliser l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics

Etat des lieux : des considérations sociales sont déjà intégrées dans une partie des marchés de l'Autorité, de manière progressive selon les segments d'achat.

Prochaine étape : systématiser l'intégration de clauses sociales dans l'ensemble des marchés soumis à publicité et mise en concurrence, et renforcer leur diffusion dans la dépense globale.

Echéance : T1 2027

Evaluation : part de considérations sociales dans les marchés publiés (objectif 100%) et dans la dépense totale (objectif 30%).

Action 2.3 - Renforcer le recours au facilitateur de clauses sociales

Etat des lieux : un partenariat avec un facilitateur de clauses sociales a été mis en place en 2024 afin d'accompagner l'intégration de ces dispositifs dans les marchés.

Prochaine étape : systématiser le recours au facilitateur de clauses sociales pour les marchés concernés afin d'optimiser le calibrage et le suivi des clauses sociales.

Echéance : T1 2027

Evaluation : part des marchés intégrant une clause sociale ayant fait l'objet d'un accompagnement par le facilitateur.



Axe 4

Des achats au soutien des PME et du tissu économique

Cette dernière partie du SPASER traduit la volonté de l'Autorité de faire de la commande publique un levier de performance économique et de simplification, au service d'un meilleur accès des entreprises, et en particulier des petites et moyennes entreprises, à la commande publique. Elle s'inscrit dans une logique d'équilibre entre exigence de performance de l'achat public et facilitation concrète de l'accès des opérateurs économiques aux procédures.

Dans cette perspective, l'Autorité s'attache en premier lieu à sécuriser la trésorerie des entreprises, en maintenant des délais de paiement performants et en veillant à limiter strictement les retards de règlement. Cette exigence s'accompagne d'un accompagnement des entreprises en matière de facturation, afin de fluidifier les échanges et de raccourcir les délais de paiement.

Par ailleurs, l'Autorité poursuit un objectif de simplification et de lisibilité des procédures de consultation. Cela se traduit de manière concrète dès la conception des documents de la consultation : rationalisation des documents de consultation et allègement de la réponse des candidats.

Enfin, une attention particulière est portée à l'ouverture de la commande publique aux PME, à travers une meilleure intégration de ces acteurs tout au long de la phase de l'achat et une politique d'allotissement favorisant leur capacité à se positionner sur les marchés. Cette démarche vise à garantir une concurrence plus large et plus équilibrée, tout en soutenant activement le tissu économique local.

L'ensemble de ces actions contribue ainsi à renforcer l'attractivité de la commande publique, en la rendant à la fois plus accessible, plus lisible et plus favorable aux entreprises, dans une logique de performance globale et de soutien à l'économie réelle.

Objectif 1

Sécuriser la trésorerie des entreprises

Action 1.1 - Maintenir des délais de paiement performants

Etat des lieux : En 2025, le délai global de paiement est de 8,96 jours, traduisant une performance satisfaisante.

Prochaine étape : Maintenir un niveau de performance élevé en matière de délais de paiement, inférieur à 20 jours

Echéance : T4 2028

Evaluation : Délai moyen de paiement

Action 1.2 - Poursuivre la réduction des paiements tardifs au-delà de 30 jours

Etat des lieux : En 2025, une seule facture a été réglée au-delà de 30 jours.

Prochaine étape : Réduire le nombre de factures réglées au-delà du délai réglementaire et les limiter à moins de 1%

Echéance : T4 2028

Evaluation : Nombre de factures payées au-delà des 30 jours

Action 1.3 - Poursuivre les actions de pédagogie auprès des fournisseurs

Etat des lieux : Un guide de la facturation a été publié en 2024 afin de faciliter les démarches des fournisseurs.

Prochaine étape : Poursuivre les actions de pédagogie et d'accompagnement des entreprises pour fiabiliser le dépôt et le traitement des factures.

Echéance : T4 2028

Evaluation : Délai moyen de paiement

Objectif 2

Simplifier la réponse aux consultations

Action 2.1 - Généraliser les cadres de mémoire technique structurés

Etat des lieux : L'Autorité propose régulièrement des cadres de réponse technique aux candidats. Ils ont pour objectif de guider les candidats aux marchés et de leur permettre de répondre à chaque sous-critère en répondant à des questions claires et précises. Cela permet d'aider les candidats à structurer leurs offres.

Prochaine étape : Systématiser la mise en œuvre des cadres de mémoire technique adaptés aux critères de jugement des offres.

Echéance : T4 2028

Evaluation : Résultat satisfaisant au baromètre

Action 2.2 - Simplifier et améliorer l'ergonomie des documents de consultation

Etat des lieux : L'Autorité veille à rationaliser et alléger les documents de la consultation, dans une logique de lisibilité et de simplification.

Prochaine étape : Poursuivre cette démarche en renforçant l'ergonomie et la clarté des dossiers de consultation, sur la base des retours utilisateurs obtenus dans le cadre du baromètre

Echéance : T4 2028

Evaluation : Résultat du baromètre de satisfaction des candidats

Action 2.3 - Alléger la charge administrative des candidatures

Etat des lieux : L'Autorité veille déjà à simplifier les documents de la consultation, les pièces et signatures obligatoires étant limitées au strict nécessaire et demandées au stade du titulaire pressenti.

Prochaine étape : Poursuivre cette démarche, sur la base des retours utilisateurs obtenus dans le cadre du baromètre

Echéance : T4 2028

Evaluation : Résultat du baromètre de satisfaction des candidats

Objectif 3

Encourager l'accès à la commande publique pour les PME

Action 3.1 – Renforcer l'intégration des PME dans la phase d'étude du marché fournisseurs

Etat des lieux : Un correspondant PME a été désigné fin 2024 afin de structurer la prise en compte des PME dans la stratégie achats.

Prochaine étape : Systématiser le recours au sourcing intégrant des PME, notamment locales, dans les phases de définition des besoins.

Echéance : T4 2027

Evaluation : Part de PME dans les achats

Action 3.2 – Veiller à un allotissement permettant notamment aux PME de se positionner

Etat des lieux : L'allotissement est déjà pratiqué, notamment en vue de faciliter l'accès des PME à la commande publique.

Prochaine étape : Renforcer et systématiser le recours à l'allotissement, lorsque la nature des achats le permet, afin de favoriser la concurrence et permettre l'accès des PME.

Echéance : T4 2027

Evaluation : Part de PME dans les achats

Ainsi, ce SPASER formalise une démarche ambitieuse et progressive visant à faire de la commande publique un levier structurant de transformation de l'action de l'Autorité. À travers ses différentes orientations, il articule performance économique, responsabilité sociale et transition environnementale, tout en renforçant la simplification et l'optimisation des procédures d'achat.

Sa mise en œuvre reposera sur l'engagement collectif de l'ensemble des acteurs concernés et sur un suivi régulier des indicateurs définis, afin de garantir l'atteinte des objectifs fixés et d'inscrire durablement les achats de l'Autorité dans une dynamique d'amélioration continue.